

**Votre agence**

ANTOINE BROUDER
AGENT GENERAL
10 PLACE GAILLARD
63000 CLERMONT FERRAND
Tél : 04 73 29 05 79
Mail : clermont-centre@gan.fr
N° Orias : 23003075
Site Orias : www.orias.fr

SASU ACIC STEPHANE CARPENTIER
RESID LES TERRASSES DE GABRIEL
12 PLACE HENRI DUNANT
63000 CLERMONT FERRAND

Vos références

N° client / identifiant internet : 49786708
N° souscripteur : 30737120Z
N° contrat : 307371202000

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :

SASU ACIC STEPHANE CARPENTIER

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

Gan Assurances

Atteste que vous avez souscrit le contrat GAN MULTIRISQUES ESSENTIEL ci-dessus référencé garantissant les conséquences financières de votre responsabilité civile professionnelle.

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France et notamment :

- à l'article 3 de la Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 modifiée,
- à l'article 49 du Décret n°72-678 du 20 juillet 1972 modifié,
- et à l'arrêté du 1er septembre 1972 modifié par l'arrêté du 1er juillet 2015.

Vous exercez la profession : AGENT IMMOBILIER.

- Habilité(e) par : Stéphane CARPENTIER
- Titulaire de la carte professionnelle n° 6302 2021 000 00, délivrée par : CCI , le 01/01/2023.

Activité professionnelle garantie :

- Transaction sur immeubles et fonds de commerce
- Gestion Immobilière - Syndic
- Marchand de listes

Les garanties accordées par le contrat sont les suivantes :



N° souscripteur : 30737120Z

GARANTIES		MONTANTS DE GARANTIE (1)	FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION (2)
Responsabilité civile exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs <p>dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels</i> - <i>Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs</i> - <i>Vol du fait des préposés</i> 	<p>16 000 000 € tous dommages confondus par année d'assurance</p> <p>1 500 000 € par sinistre</p> <p>46 000 € par sinistre</p> <p>15 000 € par sinistre</p>	<p>Dommages corporels : sans franchise</p> <p>Dommages matériels et immatériels : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 355 € et un maximum de 1 773 €</p> <p>Sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> - activités Etude, Conseils : 549 € - activités des TPE Manufacturières : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 620 € et un maximum de 3 720 €
	<ul style="list-style-type: none"> - Faute inexcusable de l'employeur 	<p>3 000 000 € par année d'assurance</p>	<p>sans franchise</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Dommages matériels et immatériels consécutifs aux «Biens confiés» 	<p>76 500 € par sinistre</p>	<p>10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 220 € et un maximum de 549 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Pertes de biens confiés 	<p>15 000 € par année d'assurance</p>		

Responsabilité civile atteintes à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Tous dommages confondus <p>dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Dommages matériels et immatériels / Préjudices écologiques</i> - <i>Frais de remboursement des mesures conservatoires</i> - <i>Frais d'urgence</i> 	<p>765 000 € par année d'assurance</p> <p>300 000 € par sinistre</p> <p>10% du montant des dommages et à concurrence de 76 500 € par sinistre</p>	<p>Dommages corporels : sans franchise</p> <p>Autres dommages : 1 418 €</p>
---	--	---	---





N° souscripteur : 30737120Z

Responsabilité civile études, conseils et professions libérales	- Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) dont : - Dommages immatériels non consécutifs - Pertes ou destruction de pièces ou documents confiés	1 500 000 € par année d'assurance 230 000 € par année d'assurance 46 000 € par année d'assurance	Dommages corporels : sans franchise Franchise Autres dommages : 1 239 €
--	--	---	--

1) Montants non indexés (2) Montants indexés suivant l'évolution de l'indice FFB (995,2 au 2ème trimestre 2020) sauf particularités

ETENDUE TERRITORIALE DE LA GARANTIE

La garantie s'exerce dans les Pays de l'Union Européenne ainsi que les Pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE).

Pour la garantie Responsabilité civile Atteintes à l'Environnement, la garantie s'exerce en France Métropolitaine, dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer ainsi que dans la Principauté de Monaco.

Le souscripteur du contrat est avisé que les garanties du présent contrat ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux garanties qu'il serait dans l'obligation de souscrire localement dans un pays en application de la législation qui lui est propre en matière d'assurance.

La présente attestation est valable du **01/01/2025** au **31/12/2025** inclus, sous réserve que la garantie soit en vigueur.

Elle a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Fait à CLERMONT FERRAND, le 2 janvier 2025

Pour Gan Assurances

